

Commission Sportive Futsal Alsace

Procès-verbal



Date de la réunion | Heure *Vendredi 13 janvier 2023 | 19 H* | Lieu de la réunion *Visio*

Réunion organisée par CSFA

Type de réunion

Président

Commission restreinte

Didier LIENHARDT

Participants

F. CLAUSS, J. OBER (CSFA)

Roland MEHN (CD du District)

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Point sur les compétitions Séniors

Présentation : Franck CLAUSS

Championnat District Futsal :

A l'issue de la phase automnale, la commission entérine les classements publiés par le DAF et valide la qualification des équipes suivantes pour la phase « District Futsal 1 » pour la phase printanière :

- Neuhof Futsal II (1er)
- Pfastatt II (1er)
- AS Schirmeck (2ème)
- Kingersheim II (2ème)
- FC Niederhausbergen
- ASIM Sourds
- AS Ribeauvillé
- Collectif Colmar II

La commission tient à remercier l'ensemble des clubs engagés pour leur participation et leur fair-play. La commission félicite notamment les clubs qualifiés pour la phase d'accession en R1.

Le calendrier de la poule retour sera établi sur la base de match unique et sera transmis aux clubs fin janvier ; les modifications seront acceptées jusqu'au 10 février 2023.

Les équipes ayant terminé 1ère et 2ème recevront quatre fois.

Pour les équipes engagées en District Futsal et non qualifiées pour la phase d'accession, la commission travaille actuellement avec différents interlocuteurs ; plusieurs clubs sont actuellement en discussion pour intégrer les compétitions Futsal « DF2 » dès ce printemps (Woerth, Souffelweyersheim, etc.).

L'objectif est de proposer une pratique adaptée à chacun selon le nombre et la localisation des équipes engagées. Une proposition parviendra au DAF et aux clubs concernés dans les meilleurs délais.

Conditions de participation des joueurs aux rencontres DF1 :

- Désormais les licences futsal sont obligatoires et les Double-Licence (DL) limités à 6 (six).
- Quatre mutés sont autorisés dont deux hors-période.

Dates de la compétition :

- Début de la compétition : 20 février 2023
- Fin de la compétition : 1er mai 2023

Accession en division supérieure (R1) :

- Seuls les trois premiers pourront prétendre aux barrages.
- Barrages d'accèsion en R1 : éventuellement 10 juin 2023

Coupe d'Alsace Séniors :

La commission a pris acte de deux forfaits très tardifs enregistrés sur cette compétition. La commission regrette ces forfaits et propose la sanction suivante pour les clubs concernés : interdiction de participation en Coupe d'Alsace Futsal pour la saison suivante.

Les clubs concernés sont :

- Red Star Strasbourg
- Ecrivains Schiltigheim/Bischheim

Ces deux clubs ne pourront pas s'engager pour la saison 2023/2024 en Coupe d'Alsace Futsal.

Challenge :

Le challenge du DAF a été rendu par Pfastatt au siège à Illzach. Celui-ci sera remis au vainqueur de la saison 2022/2023.

Il conviendra de prévoir par ailleurs 2 coupes pour la finale à remettre aux 2 clubs participants.

Critères de choix pour le lieu de la finale :

Qui recevra lors de la finale durant la semaine 6 (du 6 au 12 février 2023) ?

Critères retenus dans l'ordre :

- L'équipe qui a gagné à l'extérieur en demi-finale ;
- l'équipe qui a fait le plus de km pour jouer à l'extérieur (kilométrage le plus court) ;
- tirage au sort par la commission
- le club retenu devra disposer toutefois d'une salle avec chrono mural pour match en semaine à 20h30, (ou en après-midi le week-end du 11-12 février 2023) et transmettre ce créneau au service compétition avant le 1er février 2023 sinon le match sera inversé.

Cahier de charge pour la finale :

Pour le club recevant :

- Annoncer la finale dans la presse locale
- Organiser obligatoirement un vin d'honneur après la finale (ou à la pause) : public et nombre à définir
- Désigner deux personnes en charge de la sécurité (avec brassard)
- Prévoir une sono avec micro
- Disposer d'une tribune obligatoire
- Utiliser un chrono mural
- Disposer de deux jeux de maillots et de deux jeux de 7 dossards de couleurs différentes

Pour le DAF :

- Annoncer la finale dans les médias et sur le site FB du DAF
- Désigner un troisième arbitre
- Désigner un délégué

- Inviter les institutionnels (mairie, territoire, candidat futsal, presse, concours photographes, etc.)
- Mettre en place les banderoles (DAF, sponsors, « Nous c'est Ligue d'Alsace », etc.)
- Organiser un lever de rideau (U11, U13 ou féminines si match en week-end)

Relevé de décisions

La commission rappelle aux clubs engagés en compétition Futsal qu'aucune rencontre ne pourra faire l'objet report par les services du DAF en dessous d'un délai de 3 jours, malgré l'accord éventuel des deux clubs. Le règlement a été publié en amont des compétitions et aucune dérogation ne pourra être accordée aux clubs.

La commission entérine ce jour la liste des clubs engagés en DF1 pour la phase printanière et valide le principe de désignation du lieu de la finale de la Coupe d'Alsace Futsal.

Le calendrier provisoire du championnat DF1 sera transmis aux clubs fin janvier ; les modifications seront acceptées jusqu'au 10 février 2023.

Une proposition de compétition DF2 sera soumise au DAF et aux clubs très prochainement.

Le service Compétition du District d'Alsace se tient également à disposition des clubs à l'adresse mail suivante pour toute question complémentaire : competitions@alsace.fff.fr .

Pour la CSFA :

Franck CLAUSS (Secrétaire)

Didier LIENHARDT (Président)